

Feuille de Présence :

Conseillers	P	A	E	Procuration à
Michel MACACLIN	X			
Anne-Marie VAN den BOSSCHE	X			
Jean-Luc DELEVACQUE	X			
Nathalie BLEUET			X	
Ghislaine PARIN			X	<i>A.M Van den Bossche</i>
Françoise PRACHE	X			
Alain PRACHE	X			
Fernand MARCHAND			X	<i>Michel Macaclin</i>
Catherine DECROOS	X			
Philippe GONTIER	X			
Nathalie DUPREZ			X	<i>Philippe Gontier</i>
Stéphanie PLICHON	X			
Jacques LOOTEN	X			
Laurent DADA	X			
David GIORGIUTTI			X	<i>Jacques Looten</i>
Total	10	0	5	

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MACACLIN, Maire. La séance étant ouverte, le Conseil Municipal procède aux délibérations :

1) compte administratif / compte de gestion 2013 budget communal

Lecture est faite du compte administratif du budget communal 2013 conforme au compte de gestion présenté par le Trésorier de Péronne : **voir en annexe**

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité.

2) Compte administratif / compte de gestion 2013 du budget assainissement :

Lecture est faite du compte administratif 2013 du budget assainissement conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le trésorier de Péronne : **voir en annexe**

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte administratif du budget assainissement 2013 à l'unanimité.

3) affectation du résultat 2013 du budget assainissement :

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent d'exploitation 2013 en recettes d'exploitation 2013 : **voir en annexe**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

4) affectation du résultat 2013 du budget communal :

Monsieur le Maire propose de reporter l'excédent de fonctionnement 2013 en recettes de fonctionnement 2014 : **voir en annexe**

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5) Clôture du budget lotissement :

Compte administratif 2013 :

Lecture est faite du compte administratif 2013 du budget lotissement conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le trésorier de Péronne : **voir en annexe**

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le compte administratif du budget lotissement 2013 à l'unanimité.

Clôture du budget lotissement :

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2013 du budget lotissement ainsi que le compte de gestion, constate qu'il n'y a pas eu d'opération comptable depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire indique également que ce budget n'a plus d'utilité étant donné que le lotissement est terminé. Il propose à l'assemblée de procéder à sa clôture et demande la reprise des résultats dans le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations nécessaires après avis de Monsieur le Trésorier Municipal.

6) Vote des taux d'imposition communaux 2014 :

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de l'état de notification des taux d'imposition communaux 2014, propose à l'assemblée de maintenir pour l'année 2014 les mêmes taux que ceux appliqués en 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants de fiscalité directe locale pour l'année 2014

- Taxe d'habitation :..... 9.97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :..... 11.42 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :..... 18.49 %
- C. F. E..... 12.64 %

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311 de la nomenclature M.14) de cent vingt-trois mille quatre-vingt-quatre euros.

7) Budget 2014 du service assainissement :

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le budget 2014 du service assainissement : **voir en annexe**

Après délibération, le budget 2014 du service assainissement est approuvé à l'unanimité.

9) budget 2014 communal :

Lecture est faite des propositions pour le budget 2014 de la commune : **voir en annexe**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2014

10) Présentation des travaux pour l'aménagement de la Place :

Monsieur le Maire indique que conformément à l'appel d'offres en procédure adaptée (MAPA) nous avons sollicité trois entreprises pour les travaux de réfection de la Place.

Après étude avec l'assistant au Maître d'œuvre une proposition a été préférée, celle faite par la STAG, le montant de cette proposition s'élève à 69 024.99 € HT et 82 829.99 € TTC.

Monsieur le Maire communique au Conseil le plan succinct de l'aménagement.

La séance est levée à 20 heures 10 mn

Certifié exact, le 20 mars 2014
le Maire, Michel MACACLIN

